

Compte-rendu du Conseil Municipal du 13 février 2018

Cavagnac, le 14/02/2018

Madame le Maire, RODRIGUES Martine, ouvre le Conseil à 20h30.

9 conseillers sont présents, sur les 11 en exercice. Mr VIGNE et Mr GARNIER, absents excusés, donnent pouvoir à Mr LAPORTE et à Mme RODRIGUES.

Madame le Maire commence par lire **la correspondance**.

Les conseillers valident ensuite le compte-rendu de la séance précédente.

Le premier sujet abordé est celui de la **sécurité lors de la traversée d'Auriol**. A ce sujet, une réunion s'est tenue le 12 février sur site avec le Service Territorial Routier de Saint-Céré et la problématique de la vitesse a été étudiée. Il est décidé de solliciter en complément l'avis du CAUE, Comité d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement, pour que celui-ci aide la municipalité à choisir la solution la plus appropriée pour ralentir le passage dans le lieudit.

Une délibération est prise ensuite concernant **l'adhésion au SDAIL**, le Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot, à l'unanimité. Cette adhésion permettra de bénéficier d'une aide technique sur les questions de voirie, d'urbanisme, d'aménagement du territoire et de signalisation, parmi d'autres domaines. Cette adhésion est votée à l'unanimité.

La commission voirie décide de se réunir prochainement pour débattre des questions relatives à la **signalisation routière** ainsi que de **l'installation d'un miroir** au croisement de la route de « Pélissié » allant vers « La Gane » sur la Départementale 32.

Madame le Maire rappelle ensuite qu'il faut **régulariser un acte notarié de cession locative d'un terrain au groupe Polygone**. Cette décision avait été

prise sous l'ancienne municipalité, et il convient de l'actualiser afin que le groupe puisse construire le pavillon dont le permis de construire avait déjà été accordé en 2016. La décision est prise à l'unanimité.

Des **travaux doivent débiter prochainement à l'atelier communal** afin de bétonner le sol, précédemment en terre battue. Les employés municipaux doivent réaliser une dalle de béton de 13m³ et deux devis ont été établis dans ce sens. Les conseillers choisissent de retenir le devis La Capel pour un montant TTC de 2 212,89 €, ce qui permet de privilégier l'intérêt local et de faire vivre une entreprise située sur notre territoire.

Une demande a été déposée par l'Association Cavagnac Loisirs qui envisage de réaliser une **exposition sur les pompiers** le 19/20/21 avril 2018. Pour ce faire, l'association a demandé s'il était possible d'utiliser les anciens locaux scolaires ainsi que la cour de l'ancienne école. Celle-ci a également demandé à pouvoir utiliser le four à pain le dernier jour pour faire cuire des pizzas. Un accord de principe leur est donné en ce sens.

Concernant le **four à pain**, les élus s'interrogent sur la possibilité de faire corriger des défauts de construction par l'artisan car des fissures extérieures sont apparues post-construction. Un contact sera pris avec le constructeur prochainement pour voir ce qu'il est possible de faire.

Un projet « **Bibliothèque Jeunes** » a été présenté devant la municipalité et devrait, s'il est accepté, s'installer dans la salle de classe occupée également par l'association Vert de Terre. Les élus émettent un avis favorable à ce projet.

L'avancement du bulletin municipal est évoqué, ainsi que les différentes subventions faites par les donateurs pour le financer.

Dans les **questions diverses** sont abordées notamment les questions du Régime Indemnitare, et une commission se réunira à cet effet courant février. Il est

décidé de ne pas accorder de subvention préférentielle à l'un des établissements scolaires pour les voyages organisés sur l'année en cours.

Madame le Maire clôture la séance du Conseil à 0h30.

*Ce compte-rendu du Conseil Municipal du 13/02/2018, a été dressé le
14/02/2018 à 11:30 à Cavagnac,*

avec approbation de Madame le Maire, RODRIGUES Martine,

et du Premier Adjoint, LAPORTE Patrick.

